Kit Prévention 2026

JOURNÉE EUROPÉENNE DE VOS DROITS EN SANTÉ 2026

DU 18 AVRIL AU 18 MAI

Soigne tes DROITS

Pour faire valoir ses droits en santé, il faut les connaître !

France Assos Santé
La voix des usagers
Hauts-de-France

Pourquoi organiser un événement ?

Depuis plus de 20 ans en France, la loi du 4 mars 2002 reconnaît deux types de droits : les droits individuels et les droits collectifs. En parallèle, la loi de janvier 2002 fixe de nouvelles règles relatives aux droits des personnes dans le secteur médico-social. Ces lois traduisent toutes deux l'idée de rendre l'usager acteur de sa santé.

Depuis 2011, France Assos Santé Hauts-de-France capitalise sur la création de la "Journée européenne des droits des patients" par une association de citoyens européens. **Devenue depuis quelques années "Journée Européenne de vos Droits en Santé" (JEDS)**, cet événement est le moment privilégié pour parler concrètement des droits et mettre en valeur le travail des équipes, représentants des usagers et personnels de santé. **Dans la continuité de la JEDS, France Assos Santé a lancé depuis 2025, « Soigne tes droits »**, l'événement à ne pas rater pour devenir incollable sur ses droits en santé. Un seul et même objectif derrière toutes ces appellations, faire connaître les droits en santé : les faire vivre, les protéger, les renforcer !

En 2026, mobilisons-nous pour faire vivre Soigne Tes Droits au sein des établissements de santé de la région

Comment l'organiser ?

Date : du 18 avril au 18 mai 2026

Historiquement la date officielle de la **JEDS est le 18 avril**. Mais cette année encore, afin de laisser la souplesse sur le terrain, nous avons décidé de laisser le choix de la date à l'appréciation des organisateurs. **Que vous soyez acteur du sanitaire ou du médico-social, cette journée est pour vous l'occasion de parler des droits en santé !**

Thème : Le droit à la prévention

France Assos Santé Hauts-de-France a choisi de consacrer la **campagne "Soigne tes droits" 2026 au droit à la prévention**, car il constitue une dimension essentielle du droit à la protection de la santé, encore trop peu identifiée comme un droit par les usagers.

La prévention ne relève pas uniquement des comportements individuels, c'est **un droit collectif**, qui **suppose un accès équitable à l'information, à la prévention et au dépistage, sur l'ensemble du territoire**.

En Hauts-de-France, région marquée par de fortes inégalités de santé, renforcer l'effectivité du droit à la prévention est un enjeu majeur de santé publique et un levier concret pour améliorer la santé des populations et réduire les pertes de chance.

Soigne tes Droits est l'occasion de r**endre visible le droit à la prévention auprès des usagers et de valoriser les actions de prévention** déjà menées dans les établissements.

Quelle organisation en 2026 ?

Représentants d'usagers : acteurs clés du droit à la prévention

À l'occasion Soigne tes droits 2026 (anciennement JEDS), France Assos Santé Hauts-de-France invite les représentants des usagers, les établissements de santé et leurs partenaires à se mobiliser pleinement pour faire vivre le droit à la prévention au sein des instances et des établissements.

En tant que porte-parole des usagers et acteurs de la démocratie en santé, les représentants d'usagers ont un rôle essentiel à jouer pour informer, questionner les pratiques, favoriser le dialogue et encourager le développement d'actions de prévention accessibles à toutes et tous.

Soigne tes Droits 2026 est l'occasion de proposer et co-construire des actions concrètes avec les établissements et partenaires, et contribuer à la réduction des inégalités de santé sur les territoires.

Valoriser vos actions Soigne Tes droits

La réussite de Soigne tes Droits 2026 repose sur la mobilisation des représentants d'usagers et des établissements de santé sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-France.

Afin de valoriser cet engagement collectif et de rendre visibles les actions menées autour du droit à la prévention, France Assos Santé Hauts-de-France invite les représentants des usagers à transmettre les informations relatives aux actions réalisées, accompagnées, lorsque cela est possible, de photos, témoignages ou supports illustrant les initiatives. Un document de support de collecte des indicateurs à cet effet est fourni dans le présent kit.

Ces éléments contribueront à une valorisation régionale et nationale des engagements, à la diffusion d'initiatives inspirantes et à la reconnaissance du rôle essentiel des représentants des usagers dans la promotion des droits des usagers.

Un kit clé en main

Afin de vous outiller sur le thème du droit à la prévention, la délégation a conçu ce kit composé de outils et documents que vous pouvez mobiliser pour l'organisation de vos évènements en région.

D'autres outils, plus généralistes sur les droits des usagers sont également disponibles à la commande ou en téléchargement sur la page Soigne Tes droits du site internet à retrouver via le lien de téléchargement ci-dessous.

A vos évènements !

Pour accèder aux outils, cliquez ici

Soigne tes DROITS

Pour faire valoir ses droits en santé, il faut les connaître !

France Assos Santé

La voix des usagers

Hauts-de-France

Contenu du kit prévention

- **Jeu de plateau sur la route de la prévention**
- **Cartes Vrai/Faux**
- **Cocotte du droit à la prévention**
- **Flyer L'accès à la prévention pour tous - à imprimer en A4 paysage recto/verso**
- **Affiche Soigne Tes Droits/ Journée Européenne des Droits en Santé 2026 - à imprimer en A3 portrait**
- **Affiche de stand - à imprimer en A3 paysage**
- **Support de collecte des indicateurs - à imprimer en A4 portrait recto/verso, à remplir pendant ou après le/les animations et à nous renvoyer par mail ou à remplir directement en ligne via le QR code présent sur le document**

Soigne tes DROITS

Pour faire valoir ses droits en santé, il faut les connaître !

Jeu de plateau
Sur la route de la prévention

France Assos Santé

La voix des usagers

Hauts-de-France

CONTENU DU JEU :

- **Plateau de jeu de piste - à imprimer en A3 paysage**
- **Règles du jeu pour l'animateur - à imprimer en A4 portrait recto/verso**
- **Dé - à imprimer en A4 portrait - à découper et encoller**
- **Pion - à imprimer en A4 portrait - à découper et encoller**
- **Réponses et explications aux questions du jeu - à imprimer en A4 paysage recto/verso**

Soigne tes DROITS

Pour faire valoir ses droits en santé, il faut les connaître !

France Assos Santé

La voix des usagers

Hauts-de-France

+1

Les campagnes de vaccination font-elles partie de la prévention ?

Ai-je un droit à la prévention tout au long de ma vie ?

Julie n'a pas de symptômes mais son médecin lui propose un dépistage. Est-ce de la prévention ?

Le droit à la prévention est-il inscrit dans les droits des usagers ?

Peut-on faire de la prévention si on se sent en bonne santé ?

A t-on le droit de poser des questions sur une action de prévention proposée ?

+3

La prévention se limite t-elle aux campagnes nationales ?

Puis-je refuser une action de prévention ?

L'alimentation fait-elle partie de la prévention ?

L'activité physique est-elle liée à la prévention ?

La prévention empêche t-elle l'apparition de toutes les maladies?

La prévention peut-elle commencer dès la naissance ?

-2

Peut-on parler de prévention sans parler de soins ?

La prévention repose t-elle uniquement sur la responsabilité individuelle ?

Les établissements de santé peuvent-ils proposer des actions de prévention ?

+1

Parler de sa santé avec un professionnel de santé peut-il être un acte de prévention ?

Les inégalités sociales peuvent-elles avoir un impact sur la prévention ?

Informer est-ce déjà faire de la prévention ?

Soigne tes DROITS

Pour faire valoir ses droits en santé, il faut les connaître !

France Assos Santé
La voix des usagers
Hauts-de-France

Sur la route de la prévention !

Règles du jeu

À qui s'adresse le jeu ?

Grand public
Patients et proches
Toute personne fréquentant un établissement de santé
⏱️ Durée adaptable : 5 à 15 minutes

Où faire ce jeu ?

Stand d'information
Evènement associatif
Idéalement : Hall d'un établissement de santé

Matériel nécessaire

- ✓ Tables et chaises
- ✓ Plateau du jeu
- ✓ Dé du jeu
- ✓ Pion du jeu
- ✓ Réponses et explications du jeu

Objectifs du jeu

- ✓ Sensibiliser au droit à la prévention
- ✓ Faire connaître les droits en santé
- ✓ Encourager chacun à devenir acteur de sa santé

Soigne tes DROITS

Pour faire valoir ses droits en santé, il faut les connaître !

France Assos Santé
La voix des usagers
Hauts-de-France

Sur la route de la prévention !

Règles du jeu

Règles du jeu

Les participants lancent le dé et répondent à des questions réparties sur les cases sur lesquelles ils tombent. Chaque bonne réponse = des explications

Messages clés à faire passer

- ✓ La prévention nous concerne tous
- ✓ Elle inclut le droit à une information claire
- ✓ Elle concerne tous les âges
- ✓ Elle réduit les inégalités de santé
- ✓ C'est un droit reconnu

Votre rôle d'animateur

Poser les questions
Corriger avec bienveillance
Donner la réponse
Favoriser l'échange

Fin du jeu

- ✓ Remettre un goodies (porte-clé, marque page…)
- ✓ Proposer de remettre le flyer L'accès à la prévention pour tous

Sur la route de la prévention

Patron de dé

Imprimez et découpez ce modèle de dé pour votre plateau de jeu.
Encollez les parties blanches.

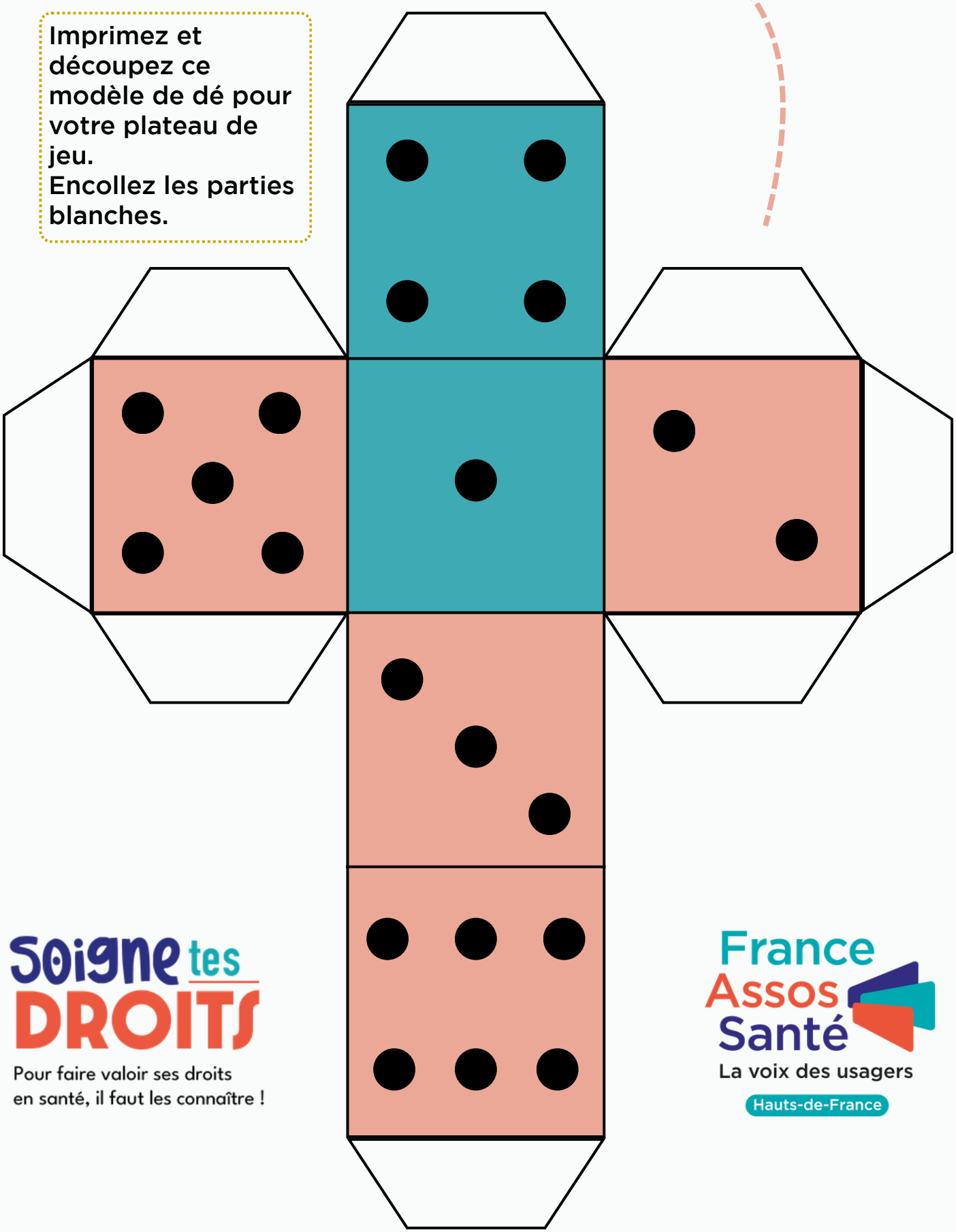

Soigne tes DROITS

Pour faire valoir ses droits en santé, il faut les connaître !

France Assos Santé

La voix des usagers

Hauts-de-France

Sur la route de la prévention

Pion à découper

Imprimez et découpez ce modèle de pion pour votre plateau de jeu.
Encollez les deux parties du pion pour une meilleure tenue.

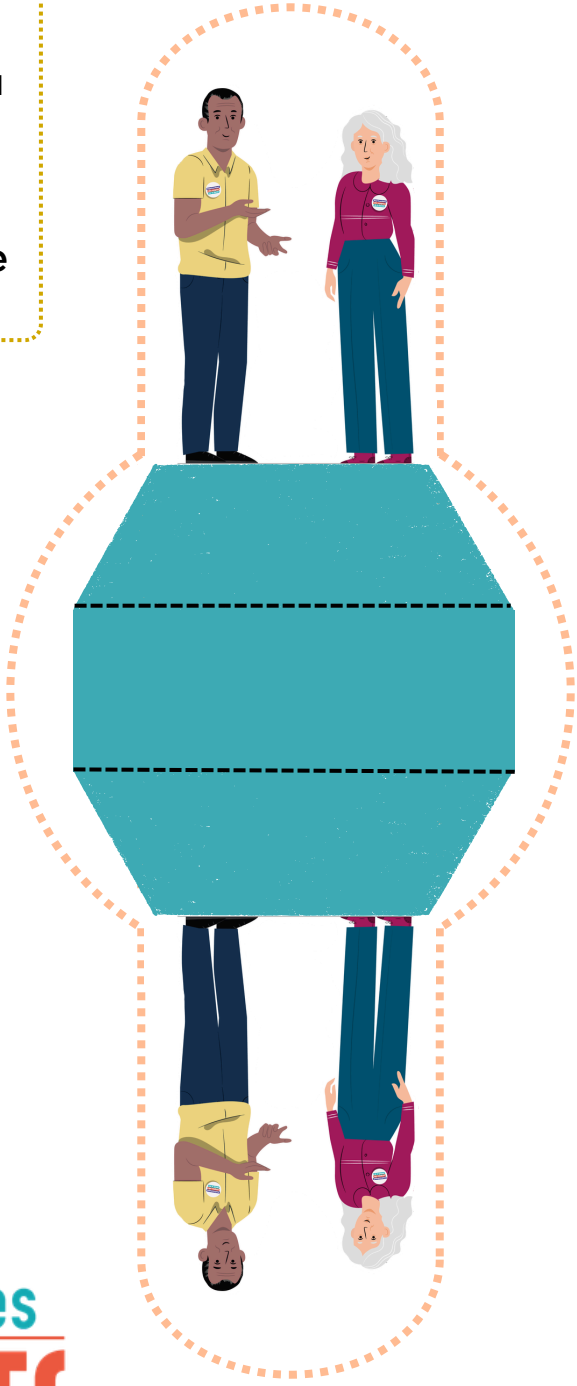

Zone de pliage

Soigne tes DROITS

Pour faire valoir ses droits en santé, il faut les connaître !

France Assos Santé

La voix des usagers

Hauts-de-France

Sur la route de la prévention
Réponses et explications des questions

Les campagnes de vaccination font-elles partie de la prévention ?

✅ **Oui**
La vaccination est une action de prévention dite « primaire » : elle permet d'éviter l'apparition de certaines maladies ou d'en limiter les formes graves. Elle protège à la fois la personne vaccinée et la collectivité.

Ai-je un droit à la prévention tout au long de ma vie ?

✅ **Oui**
Le droit à la prévention concerne tous les âges : petite enfance, adolescence, âge adulte, vieillesse. La prévention évolue selon les besoins de chacun, mais elle ne s'arrête jamais.

Julie n'a pas de symptômes mais son médecin lui propose un dépistage. Est-ce de la prévention ?

✅ **Oui**
Le dépistage permet de détecter une maladie avant l'apparition des symptômes, pour agir plus tôt et améliorer les chances de traitement. C'est ce qu'on appelle la prévention secondaire.

Le droit à la prévention est-il inscrit dans les droits des usagers ?

✅ **Oui**
Le droit à la protection de la santé inclut l'accès à la prévention. Les usagers ont droit à une information claire et à des actions visant à préserver leur santé.

Peut-on faire de la prévention si on se sent en bonne santé ?

✅ **Oui**
La prévention ne concerne pas uniquement les personnes malades. Elle vise justement à rester en bonne santé et à éviter certains risques.

A t-on le droit de poser des questions sur une action de prévention proposée ?

✅ **Oui**
Le droit à l'information fait partie des droits des usagers. Toute personne peut demander des explications, comprendre les bénéfices et les risques avant de décider.

La prévention se limite t-elle aux campagnes nationales ?

❌ **Non.**
La prévention se fait aussi localement : dans les établissements de santé, les écoles, les entreprises, les associations, les collectivités territoriales. Et ce tout au long de l'année.

L'activité physique est-elle liée à la prévention ?

✅ **Oui**
L'activité physique régulière réduit les risques de nombreuses maladies (cardiovasculaires, diabète, certains cancers) et améliore la santé mentale.

Puis-je refuser une action de prévention ?

✅ **Oui**
Comme pour les soins, toute action de prévention nécessite le consentement de la personne. Elle doit être informée et libre de son choix.

Sur la route de la prévention
Réponses et explications des questions

L'alimentation fait elle partie de la prévention ?

✅ Oui
Une alimentation équilibrée contribue à prévenir certaines maladies (obésité, diabète, maladies cardiovasculaires).

La prévention empêche t-elle toutes les maladies ?

❌ Non
La prévention réduit les risques mais ne garantit pas une protection totale. Elle permet toutefois d'améliorer la santé globale et de limiter les complications.

Les établissements de santé peuvent-ils proposer des actions de prévention ?

✅ Oui
Les hôpitaux, cliniques et structures de soins ont aussi une mission de prévention : information, ateliers, dépistages, accompagnement.

Parler de sa santé avec un professionnel de santé peut-il être un acte de prévention ?

✅ Oui
Échanger sur ses habitudes de vie, ses inquiétudes ou ses risques permet d'anticiper et d'adapter des conseils personnalisés.

Les inégalités sociales peuvent-elles avoir un impact sur la prévention ?

✅ Oui
L'accès à l'information, aux soins, au dépistage ou à un environnement favorable à la santé peut varier selon les conditions sociales et économiques.

La prévention peut-elle commencer dès la naissance ?

✅ Oui
Suivi médical, vaccinations, dépistages néonataux : la prévention débute très tôt et accompagne chaque étape de la vie.

La prévention repose t-elle uniquelent sur la responsabilité individuelle ?

❌ Non
Elle est aussi une responsabilité collective : politiques publiques, organisation du système de santé, actions des établissements et des associations.

Peut-on parler de prévention sans parler de soins ?

✅ Oui
La prévention vise à éviter ou retarder la maladie. Elle intervient avant les soins, même si les deux sont complémentaires.

Informer est-ce déjà faire de la prévention ?

✅ Oui
Une information claire, fiable et accessible permet à chacun de faire des choix éclairés pour sa santé.

Soigne tes DROITS

Pour faire valoir ses droits en santé, il faut les connaître !

Cartes Vrai/Faux

France Assos Santé

La voix des usagers

Hauts-de-France

CONTENU DU JEU :

- **10 cartes Vrai/Faux sur la prévention - à imprimer en A4 paysage Recto/Verso sur les bords courts et à découper**
- **Questions sur le recto, réponses sur le verso**

La prévention concerne aussi la santé mentale.

Vrai ou Faux ?

On peut refuser un acte de prévention.

Vrai ou Faux ?

Certains dépistages sont gratuits.

Vrai ou Faux ?

Cartes Vrai/Faux

France Assos Santé
La voix des usagers
Hauts-de-France

La prévention un droit pour tous

Soigne tes DROITS
Pour faire valoir ses droits en santé, il faut les connaître !

La prévention, c'est uniquement pour les personnes malades.

Vrai ou Faux ?

Refuser un acte de prévention peut entraîner un refus de soins.

Vrai ou Faux ?

Les professionnels de santé doivent expliquer les bénéfices et les risques d'une action de prévention.

Vrai ou Faux ?

Le droit à la prévention est reconnu par la loi.

Vrai ou Faux ?

La prévention est un droit

Elle regroupe toutes les actions qui permettent d'éviter l'apparition, l'aggravation ou les complications d'une maladie.
Elle fait partie du droit à la protection de la santé.

Réponse

Vrai

Les dépistages organisés (cancer du sein, colorectal, col de l'utérus) sont pris en charge à 100 %, sans avance de frais. Ils font partie des actions nationales de prévention.

Réponse

Vrai

Même recommandé, aucun acte de prévention n'est obligatoire. Toute personne peut accepter ou refuser après avoir reçu une information claire et compréhensible.

Réponse

Vrai

La prévention inclut la santé mentale : prévention du mal-être, de l'isolement, de la souffrance psychique et du suicide. Elle fait pleinement partie du droit à la prévention.

Réponse

Vrai

Le droit à la prévention fait partie du droit à la protection de la santé, inscrit dans le Code de la santé publique

Réponse

Vrai

Le droit à l'information s'applique aussi à la prévention. Les bénéfices, les limites et les éventuels risques doivent être expliqués dans un langage clair.

Réponse

Faux

Refuser un acte de prévention ne peut en aucun cas justifier un refus de soins ni une discrimination. Le choix de la personne doit être respecté.

Réponse

Faux

La prévention s'adresse à tout le monde, en bonne santé comme en situation de maladie. Elle permet d'éviter l'apparition d'une maladie ou d'en limiter les conséquences.

Les personnes en situation de vulnérabilité ont droit à une prévention adaptée.

Vrai ou Faux ?

La prévention relève uniquement de la responsabilité individuelle.

Vrai ou Faux ?

Les représentants des usagers peuvent informer sur les droits en prévention.

Vrai ou Faux ?

Réponse

Vrai

Les représentants des usagers expliquent les droits, répondent aux questions et orientent les personnes vers les bons interlocuteurs.

Réponse

Faux

La prévention est une responsabilité collective : État, assurance maladie, établissements, professionnels et collectivités ont un rôle à jouer.

Réponse

Vrai

Les personnes âgées, en situation de handicap, de précarité ou atteintes de maladies chroniques ont droit à des actions de prévention accessibles et adaptées.

Soigne tes DROITS

Pour faire valoir ses droits en santé, il faut les connaître !

LA COCOTTE DU DROIT A LA PREVENTION

Pour jouer, tenez la cocotte à deux mains,
Placez vos doigts à l'intérieur des petits chapeaux,
Choisissez un usager au hasard et demandez lui un chiffre entre 1 et 10,
Faites bougez les chapeaux d'avant en arrière et de droite à gauche,
Quand le compte est bon, laissez l'usager choisir une thématique,
A vous de lui Lire l'affirmation correspondante en soulevant le chapeau.

Soigne tes DROITS
Pour faire valoir ses droits en santé, il faut les connaître !

Prévention

On peut refuser un acte de prévention.

Santé mentale

La prévention concerne aussi la santé mentale.

France Assos Santé
La voix des usagers
Hauts-de-France

Dépistage

Certains dépistages sont gratuits.

Vrai
Les dépistages sont organisés sont pris en charge à 100 %, sans avance de frais

Vrai
La prévention est un droit, jamais une obligation.

Vrai
La prévention inclut aussi la santé mentale et la prévention du mal-être.

Faux
Le refus ne peut pas justifier un refus de soins ou une discrimination.

Refus de soins

Refuser un acte de prévention peut entraîner un refus de soins.

Responsabilité

La prévention relève uniquement de la responsabilité individuelle

Faux
C'est une responsabilité collective (État, assurance maladie, établissements professionnels, collectivités)

Vrai
C'est le cas des personnes âgées, en situation de handicap, de précarité ou malades chroniques

Vrai
Le droit à l'information s'applique aussi à la prévention

Vrai
Il fait partie du droit à la protection de la santé, inscrit dans le Code de la santé publique.

Information

Les professionnels de santé doivent expliquer les bénéfices et les risques d'une action de prévention.

France Assos Santé
La voix des usagers
Hauts-de-France

Vulnérabilité

Les personnes en situation de vulnérabilité ont droit à une prévention adaptée

Droits

Le droit à la prévention est reconnu par la loi

Soigne tes DROITS
Pour faire valoir ses droits en santé, il faut les connaître !

Flyer
l'accès à la prévention pour tous

Soigne tes DROITS

Pour faire valoir ses droits en santé, il faut les connaître !

L'accès à la prévention pour tous

Au coeur de la loi de santé du 26 janvier 2016

La loi de modernisation de notre système de santé (LMSS) fait de la prévention le cœur de notre système de santé : elle organise le déploiement d'un parcours éducatif en santé de la maternelle au lycée, crée de nouveaux outils pour lutter contre le tabagisme, améliore l'information nutritionnelle, combat l'alcoolisation excessive des jeunes, encourage le dépistage des infections sexuellement transmissibles et vise la réduction des comportements à risques, dont les usages de drogues.

La prévention sous trois angles dans le secteur sanitaire

- La prévention primaire qui agit en amont de la maladie (ex : vaccination, activité physique, etc.),
- La prévention secondaire qui agit à un stade précoce de son évolution (dépistages),
- La prévention tertiaire qui agit sur les complications et les risques de récidive.

Plus d'information sur les droits des usagers et les représentants des usagers:

www.france-assos-sante.org

Santé Info Droits

01 53 62 40 30

La ligne de France Assos Santé

Santé Info Droits

Les écoutants spécialistes de notre ligne d'information juridique et sociale vous informent et vous orientent gratuitement par rapport à toute question en lien avec une problématique de santé : droits des malades, accès aux soins et à leur prise en charge, dispositifs de protection en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité, assurance emprunteur, questions liées au handicap ou à la dépendance...

France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes
129 rue de Créqui - 69006 Lyon
auvergne-rhone-alpes@france-assos-sante.org
04 78 62 24 53

Vous pouvez nous joindre du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 et le vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

www.france-assos-sante.org/auvergne-rhone-alpes

" La voix des usagers de la santé en Auvergne-Rhône-Alpes "

© France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Ne pas jeter sur la voie publique

L'accès à la prévention pour tous

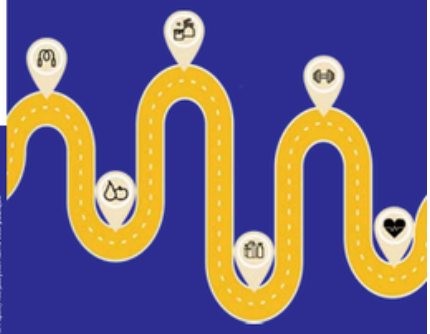

France Assos Santé
La voix des usagers
Auvergne Rhône-Alpes

Qu'est ce que la prévention ?

« La prévention se définit par l'ensemble des mesures prises pour éviter la survenue d'un accident ou d'une maladie » d'après l'OMS.

Quelques exemples :

- La lutte contre le tabagisme : protéger les jeunes et éviter leur entrée dans le tabagisme, aider les fumeurs à arrêter de fumer et agir sur l'économie du tabac.
- La vaccination : se protéger soi-même de certaines maladies infectieuses qui peuvent être dangereuses, voire mortelles dans certains cas et éviter de transmettre l'infection dans la collectivité.
- L'activité physique : lutter contre les maladies cardiovasculaires, les cancers, le vieillissement, la dépression, le surpoids et l'obésité.
- Le dépistage des MST[1] et du SIDA : éviter les maladies sexuellement transmissibles.
- L'information nutritionnelle : manger équilibré pour préserver sa santé.

Exemple d'acteurs locaux de la prévention

→ Les **associations** se mobilisent sur différents sujets de la prévention en proposant notamment information, soutien et dépistage.

→ Les **collectivités territoriales** sont actives sur le sujet via les PLS[2] et CLS[3] qui ont pour objectif de coordonner davantage les interventions des différents acteurs locaux de santé sur leur territoire, que ce soit en matière de prévention, promotion de la santé, d'accès aux soins ou d'accompagnement médico-social.

1 Maladies Sexuellement Transmissibles
2 Plans Locaux de Santé
3 Contrats Locaux de Santé

Être acteur de sa prévention : la révolution numérique

Les nouveaux services d'e-santé reposent sur trois modèles qui sont : les sites Internet où se partage l'information autour de la santé et du bien-être, les applications mobiles et les objets connectés qui permettent de calculer et de partager ses données en santé.

Ces outils donnent à l'individu des clés de compréhension de sa santé, l'autonomisant et le responsabilisant alors dans son rapport à la santé.

Des exemples ?

Ameli.fr : ce site permet d'avoir son dossier médical en ligne. Il donne accès aux informations médicales utiles pour vous soigner de manière optimale et :

- prévenir le risque d'interactions entre différents médicaments,
- simplifier la transmission de vos antécédents médicaux,
- vous éviter des examens inutiles,
- mieux vous prendre en charge en cas d'urgence.

Applications mobiles : Dans une étude Ipsos, 43% des Français déclarent utiliser une application pour smartphone de santé et/ou de bien-être.

Plusieurs applications mobiles proposent un suivi de vos activités physiques. Cela passe par le calcul du temps passé par activité, des kilomètres parcourus ou encore du nombre de calories perdues. Certaines proposent également un suivi personnalisé par un coach.

En pratique
Activité physique & santé

L'absence d'activité physique est l'un des principaux facteurs de risque de maladie.

Avoir une activité physique ne signifie pas nécessairement faire du sport ou des exercices sophistiqués de gymnastique : **c'est avant tout être en mouvement suffisamment chaque jour**.

Tâches domestiques, activités de loisirs et activités anodines (monter les escaliers, porter ses courses ou sa lessive, s'occuper de ses plantes, de son jardin, etc.) sont autant d'excellentes activités physiques qui permettent de faire fonctionner son corps et sa tête.

Excellent moyen de prévention, l'activité physique vient également en soutien aux soins, par exemple, dans le cadre :

- D'une rééducation, lorsque la personne a perdu l'usage normal d'un membre ou d'un organe.
- Du sport sur ordonnance. Lorsqu'une personne souffre d'une affection de longue durée (ALD) comme un diabète, une insuffisance cardiaque, etc. le médecin traitant peut prescrire une activité physique adaptée à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical du patient.

Pratiquer une activité physique régulière c'est se maintenir en bonne santé

Plus d'information sur les mesures de prévention en santé à la portée de chacun : solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante

Soigne tes DROITS

Pour faire valoir ses droits
en santé, il faut les connaître !

Participez à la

JOURNÉE EUROPÉENNE DE VOS DROITS EN SANTÉ 2026

France Assos Santé
La voix des usagers

JOURNÉE EUROPÉENNE DE VOS DROITS EN SANTÉ 2026

DU 18 AVRIL AU 18 MAI

Soigne tes DROITS

Pour faire valoir ses droits
en santé, il faut les connaître !

SUPPORT DE COLLECTE DES INDICATEURS
Animation SOIGNE TES DROITS 2026

Support à utiliser pendant ou juste après l'animation, par les représentants des usagers ou les établissements de santé.

Informations générales

Établissement de santé : .....

Ville / territoire : .....

Date de l'animation: .....

Horaires/Durée du stand : .....

Nombre de RU mobilisés : .....

Autres partenaires éventuels mobilisés :
.....

Public rencontré

Nombre total de personnes rencontrées : .....

Parmi les publics suivants rencontrés, lequel était le plus représenté? (facultatif) :

- ☐ Patients
- ☐ Accompagnants / aidants
- ☐ Professionnels
- ☐ Autres : .....

Animations utilisées

Cocher les outils réellement mobilisés :

- ☐ Cartes Vrai / Faux
- ☐ Cocotte en papier
- ☐ Jeu de piste droit à la prévention
- ☐ Échanges libres / questions-réponses
- ☐ Autre (préciser) : .....

Questions et thématiques les plus fréquemment évoqués
(Exemples : dépistage, refus, santé mentale, accès, gratuité...)

1. .....
2. .....
3. .....

SUPPORT DE COLLECTE DES INDICATEURS
Animation SOIGNE TES DROITS 2026

Support à utiliser pendant ou juste après l'animation, par les représentants des usagers ou les établissements de santé.

Verbatims d'usagers

"……"

……"

"……

……"

Appréciation qualitative des RU

Le public semblait intéressé : □ Oui □ Plutôt oui □ Peu □ Pas du tout

Les messages ont été compris : □ Oui □ Partiellement □ Difficilement

L'outil était adapté au lieu : □ Oui □ À améliorer □ Non

L'outil était adapté au public : □ Oui □ À améliorer □ Non

Suites / besoins repérés

Besoin d'informations complémentaires

□ Orientation vers un professionnel
□ Orientation vers un RU
□ Thématiques à approfondir : ……

Observations libres :

……

……

À transmettre à France Assos Santé Hauts-de-France par courriel accompagné de photos de l'évènement à Hauts-de-france@france-assos-sante.org
Document remplissable également en ligne, lien via le QR Code ci-dessous.

Vous accompagner

Rejoignez l'événement !

Les actions menées à cette occasion ont vocation à être co-construites avec les établissements et autres partenaires locaux, afin de renforcer la portée des messages auprès du public. Nous invitons donc les représentants des usagers à associer les établissements à la conception des actions, afin de faire de Soigne tes Droits un temps réellement participatif et partagé.

France Assos Santé Hauts-de-France vous accompagne en mettant à votre disposition des outils de communication et d'animation afin de faciliter la mise en œuvre des actions et accompagner leur déploiement sur l'ensemble du territoire régional.

Vous pouvez également compter sur le soutien des de l'équipe pour vous accompagner dans la définition de votre projet.

France Assos Santé Hauts-de-France
10 rue Monnoyer 59800 LILLE
03 66 32 18 88 **hauts-de-france@france-assos-sante.org**

Soigne tes DROITS

Pour faire valoir ses droits en santé, il faut les connaître !

JOURNÉE EUROPÉENNE DE VOS DROITS EN SANTÉ 2026

DU 18 AVRIL AU 18 MAI

France Assos Santé
La voix des usagers
Hauts-de-France